

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le 08 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaients présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, LEGRAND, VENANT-VALERY,
Mme. WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM. HATTERER, SOULIER, GRIMPLET

Madame MARTINET Aurore est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Délibération éclairage public
3. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 08 septembre 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération éclairage public sur le territoire de la commune (délibération 2022-10-34D)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims visant à réduire les consommations d'énergie en réduisant l'intensité de l'éclairage public ou en supprimant l'éclairage public de 22h à 5h.

Monsieur Camus prend la parole, il informe que les zones commerciales et industriels seront éteintes à compter du 1^{er} décembre 2022 de 22h à 5h.

Monsieur le Maire indique qu'après s'être rapproché du SIEM (Syndicat Intercommunal de l'Energie de la Marne), la commune possède 139 points lumineux, 45 sont en LED et bénéficient déjà d'une réduction de 70% de leur puissance maximale entre 22h30 et 5h30. Les autres points lumineux étant au sodium, ne peuvent être qu'allumé ou éteint.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Considèrent les aménagements de voirie sur la commune (écluses, stop...) mais également les virages dangereux notamment rue du Mont d'Hor qui sans éclairage public constituerai un véritable danger.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide que l'éclairage public sera maintenu sur la commune, sans restriction d'horaire.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

5 / Questions diverses :

- La commission travaux va se réunir concernant le projet de la future salle d'activité, des devis sont en cours pour une étude de sol avec infiltrométrie.
- Nous avons reçu un appel à projet « Sentier de Nature » qui a pour objectifs de créer, préserver et/ou restaurer des sentiers avec un taux de plafond d'aide de 80% des dépenses. Il est possible de déposer des dossiers jusqu'au 31 octobre 2024. La commission loisirs se réunira avant la fin de l'année afin d'étudier ce projet.
- Une enquête publique est ouverte du 26 octobre 2022 au 26 novembre 2022 sur le projet de création d'un crématorium animalier sur le territoire de la commune de Saint Brice Courcelles.
- DIA : : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le bien vendu chaussée Sainte Anne.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé du 31 octobre au 11 novembre inclus.

Tour de table :

Monsieur CHILD présente les luminaires de Noël, il précise que ces luminaires sont de fabrication française, de basse consommation, et qu'il est possible d'installer un boîtier afin de régler des horaires d'allumage.

Monsieur CAMUS, revient sur la visite du recteur et du directeur de l'académie dans le cadre de la semaine du développement durable, au collège le 4 octobre, l'équipe du collège de Saint Thierry a eu l'honneur de recevoir les félicitations de ces derniers.

Monsieur FERGEAU informe que le Conseil des Jeunes se réunira le dimanche 20 novembre 2022.

Monsieur MARTINET rappelle qu'un médecin généraliste arrivera sur la commune le 1^{er} décembre 2022.

Madame BOCK a reçu la demande, de la part d'administrés, concernant une éventuelle installation de bornes électriques sur la commune. Monsieur le Maire en prend note et se renseignera auprès de la SIEM et de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Madame WAITASRECK indique les dates à retenir concernant les événements organisés par le Comité des Fêtes :

- HALLOWEEN → Lundi 31 octobre
- NOËL DES ENFANTS → Vendredi 16 décembre
- REPAS DES AINÉS → Samedi 4 février 2023

Prochain Conseil Municipal prévu le 15 novembre.

La séance est levée à 22h00.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK